



CHSCT de l'Ain du mardi 6 décembre 2016:

Bilan de la visite par une délégation du CHSCTD01 de l'école de Jassans-Mairie, mardi 28 juin 2016

Deux préconisations ont été adoptées par le CHSCTD01.

Elles sont adressées au président du CHSCTD01, le DASEN de l'Ain, en tant que représentant de l'employeur. Elles ont été normalement transmises au chef de service de l'école de Jassans-Mairie (c'est à dire l'IEN de la circonscription), ainsi qu'à la directrice d'école. Ces préconisations n'ont pas de caractère obligatoire, mais l'employeur doit tenir informé le CHSCTD01 des suites données à ces préconisations (décret n°82-453 du 28 mai 1982). La première préconisation peut par exemple servir d'appui à l'école pour obtenir des travaux auprès de la mairie.

Préconisations adressées au Président du CHSCTD01 :

Contactez la collectivité propriétaire, pour remplacer et sécuriser les grillages autour du bâtiment annexe de l'école maternelle.
--

Mettez à disposition des personnels et des usagers de l'école un registre Santé et Sécurité au Travail (SST).

Merci à tou(te)s pour votre accueil et votre participation à cette visite du CHSCT !

Vos élus FSU en CHSCT de l'Ain

(Ne pas hésiter à nous contacter : fsu01@fsu.fr ou snu01@snuipp.fr . De nombreuses informations sur ce sujet sont sur le site de la FSU01, dans la rubrique « CHSCT (Conditions de travail) » : sd01.fsu.fr)